



CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE VIRUS A (H1N1)

Informations au

0811 023 207

(de 9h à 18h, les jours ouvrés)

www.ardeche.pref.gouv.fr

Face à la menace de pandémie grippale du virus A (H1N1), le gouvernement a mis en place une campagne de vaccination qui a démarré le 12 novembre 2009. La stratégie vaccinale, fondée sur l'avis du haut conseil de la santé publique (HCSP), a été arrêtée par le Premier ministre.

Cette campagne de vaccination est destinée à l'ensemble des personnes qui souhaitent se faire vacciner. Elle est proposée gratuitement à toute la population en respectant un ordre de priorité. Elle est effectuée sur la base du volontariat, dans des centres de vaccination collectifs ouverts pour une période de quatre mois.

POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?

- La vaccination est d'abord, sans aucun doute, le moyen le plus efficace de se protéger soi-même en acquérant une immunité durable face au virus ;
- Elle est aussi un des moyens les plus sûrs de contribuer à la protection de son entourage, de ses proches, de ses collègues, en évitant de les contaminer. Or, ces proches peuvent présenter des fragilités qui les rendent particulièrement vulnérables au virus ; les protéger est indispensable ;
- Enfin, elle représente le moyen le plus efficace pour interrompre la circulation virale dans une population au niveau d'immunité très faible et ainsi casser la dynamique de la pandémie.

La vaccination est ainsi un élément de la réponse sanitaire à la pandémie, préventif et complémentaire d'autres mesures (traitement symptomatique des cas, isolement, port de masque anti-projections par les malades, hygiène des mains et autres mesures barrières, administration de trai-

tements antiviraux lorsque c'est nécessaire).

La vaccination limitera les effets dommageables de la pandémie sur l'activité économique (fortement contrainte en cas d'absentéisme élevé durant plusieurs semaines).

LE DEROULEMENT DE LA VACCINATION

L'assurance maladie adressera à l'ensemble de la population un courrier et un bon de vaccination nominatif. Ces envois se feront progressivement, en respectant l'ordre de priorité défini par le gouvernement. Les personnes qui souhaiteront se faire vacciner se rendront alors dans le centre de vaccination indiqué, munis du bon de vaccination et d'une pièce d'identité.

La population est invitée à se faire vacciner en fonction :

- de l'ordre de priorité fixé
- du rythme de livraison des vaccins.

La vaccination se fera sur la base de deux injections : une première injection suivie, au moins

trois semaines après, d'une injection de rappel.

A noter : Un délai de trois semaines au moins doit être respecté entre la vaccination contre la grippe saisonnière et la vaccination contre la grippe A(H1N1).

LE PARCOURS DE VACCINATION

1. Accueil : les personnes se présentent à l'accueil du centre munies de leur bon de vaccination et d'une pièce d'identité.

2. Remise et renseignement d'un questionnaire médical : Il contiendra les questions nécessaires pour identifier les contre-indications à la vaccination. Traitement des questionnaires : les questionnaires sont vérifiés par un professionnel de santé, sur la base d'un protocole validé par le médecin de l'équipe.

3. Consultation médicale : un médecin reçoit les personnes présentant un facteur de risques pour évaluer leur situation. La consultation médicale prendra également en charge

les personnes présentant des risques secondaires liés à la vaccination.

3. bis Ce poste est équipé du matériel nécessaire permettant la prise en charge immédiate des effets potentiels secondaires.

4. Poste de vaccination : Il est composé de 2 agents, un agent chargé de la préparation de la vaccination, assurant la reconstitution du vaccin et le remplissage des seringues équipées d'aiguilles stériles (personnel soignant) ; un agent vaccinateur (personnel soignant) ;

4. bis Sortie administrative : A l'issue de la vaccination, un agent administratif reporte sur la fiche de traçabilité les informations suivantes : le nom du vaccin, le numéro de lot, l'identification du centre, la date de vaccination.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE CENTRE DE VACCINATION À
AUBENAS
BÂTIMENT CLAIR MATIN
Ancien centre de gérontologie
Avenue de Boisvignal
07200 AUBENAS**

**Le centre est ouvert
du lundi au vendredi : 14h – 19h
Samedi : 9 h–13 h et 14 h–17 h**